Nul ne sort de Suresnes qui souvent n'y revienne

SURESNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE
Aménagement et Développement Durables
DEM/JC

RUE CARNOT

Institution provisoire d'une interdiction de stationner.

ARRETE N° :449.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants, L 2213.1 et suivants, L 2214.1 et suivants,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière

Vu l'article R 417-10 du Code de la Route,

Considérant que pour le bon déroulement d'un déménagement, il est nécessaire de prévoir :
Rue Carnot
- Interdiction de stationner sur trois places de stationnement au droit du N° 70.

A R R E T E

LE 17 MAI 2023 DE 8H A 19H :

ARTICLE 1 : **Sous peine d'enlèvement,** l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront considérés comme gênants conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route trois places de stationnement **rue Carnot** au droit du N° 70.

ARTICLE 2 : La société en charge des travaux devra maintenir l'espace propre à la fin des travaux.

ARTICLE 3 : Le cheminement et la sécurité des piétons seront assurés en toutes circonstances.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire, réglementaire et l'information seront mises en place et entretenues par Julie CAGNIOT 74 rue Carnot 92150 SURESNES. ***Tout accident engagerait son entière responsabilité.***

ARTICLE 5 : L'arrêté sera mis en place sept jours avant sur l'espace public par l'entreprise en charge ou le bénéficiaire de l'opération. L'entreprise ou le bénéficiaire veillera à maintenir en place quotidiennement cet arrêté.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Suresnes et le Commissaire de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT EN MAIRIE, LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué
Fabrice BULTEAU

VILLE DE SURESNES HAUTS DE SEINE

HOTEL DE VILLE
2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr